

direction
des Transports
terrestres

direction
des Transports
terrestres



Numéros utiles :

17 Police
18 Pompiers
112 Secours (à partir d'un portable)

pour tous
renseignements :

sous-direction
des Transports
routiers
bureau Organisation
et Animation
des Contrôles/TR3
Véronique Guégan
téléphone :
33 (0)1 40 81 19 74
télécopie :
33 (0)1 40 81 10 66
mél : tr.dtt@
equipement.gouv.fr

Conception graphique METLTM/DAFAG/LOG3

novembre 2002

la sûreté dans le transport routier de marchandises

recommandations
à l'intention des conducteurs

Ce document a été réalisé en partenariat avec l'AFTRI, l'AUTF, la FNTR, TLF et l'UNOSTRA.



De manière générale

- Evitez de parler du contenu du chargement, de sa valeur, des itinéraires empruntés et des lieux d'enlèvement et de livraison de la marchandise à toute personne, y compris d'autres conducteurs, même par téléphone ;
- Evitez d'embarquer à bord toute personne étrangère à l'entreprise ;
- Ne stationnez pas dans des endroits isolés ;
- Evitez l'immobilisation inutile du véhicule ;
- Maintenez le compartiment de chargement fermé à clé, même pendant la conduite ;
- Ne laissez jamais en évidence vos effets personnels ;
- Respectez les consignes de sécurité données par votre employeur : elles sont conçues pour assurer votre sécurité et pour protéger votre véhicule et son chargement ;
- Signalez toute anomalie à votre employeur.

Lors de la prise en charge de la marchandise

- Vérifiez le chargement : emballage, nombre de colis. Notez le n° de scellé en cas de plombage ;
- Assurez-vous que le chargement correspond aux bons d'enlèvement et de livraison ;
- Portez des réserves éventuelles en cas d'anomalie, dans les conditions fixées par votre employeur ;
- Restez discret sur la nature de la marchandise et sa destination.

Durant le transport, protégez votre véhicule et sa cargaison

- Stationnez si possible dans des lieux éclairés, en vue, non isolés, les véhicules si possible groupés et rapprochés ;
- Mettez en action les systèmes de protection (alarme - antivol, ...) ;
- Fermez le véhicule : toutes les portes à clé et les fenêtres de la cabine ; fixez la bâche ;
- Emportez avec vous les documents de bord et les clés ;
- A chaque arrêt faites un contrôle visuel : vérifiez le chargement, les scellés : sont-ils intacts ?
- En cas d'arrêt inopiné, maintenez les portes fermées, même pour la conversation. Ne vous éloignez de la cabine qu'après l'avoir totalement fermée et sécurisée ;

Les interceptions des véhicules en mouvement sont rares. Elles sont effectuées par des agents en uniforme avec des véhicules identifiés : « police » « gendarmerie » « douane ».

- Rendez compte régulièrement de l'exécution du transport dans les conditions fixées par votre employeur.

Lors de la livraison

- Assurez-vous de l'exactitude de l'adresse et du nom du destinataire ;
- Si le lieu et les conditions de livraison sont modifiées en cours de transport, faites en sorte d'obtenir une confirmation de votre employeur ;
- Lors des attentes en dehors des horaires d'ouverture, redoublez de vigilance ;
- Dans la mesure du possible, surveillez les opérations de déchargement.

En cas d'anomalie, de vol ou d'agression

En cas de constatation d'anomalie visuelle, sonore ou de vol

- Si vous constatez par exemple que la bâche ou la porte arrière est ouverte, vérifiez l'état du chargement et du camion ;
- S'il y a eu vol, essayez de l'évaluer ;
- Donnez l'alerte : prévenez l'entreprise et la police.

Si le véhicule a disparu

- Prévenez l'entreprise :
si le véhicule est équipé d'un dispositif de suivi, l'entreprise déclenche l'alerte et donne les ordres ;
- Prévenez la police et faites une déclaration de vol.

En cas d'agression (ou de vol en train de se produire)

- Evitez de vous opposer aux malfaiteurs ;
- Après l'agression, donnez l'alerte (police, gendarmerie) le plus rapidement possible au moyen :
d'une borne d'appel (à utiliser de préférence car votre appel sera localisé)
d'un téléphone (indiquez précisément l'endroit où vous vous trouvez)
de la CB ;
- Prévenez l'entreprise ;
- Faites une déclaration auprès des forces de l'ordre.